



Renforcer les opportunités pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ruraux en Afrique

Date de délivrance : 3 novembre 2021

APPEL À PROPOSITIONS

SERVICES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS - SÉLECTION D'ENTITÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES AU MALI

POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE FORMELLE ET INFORMELLE EN AGRICULTURE ET AGROBUSINESS

NUMÉRO DE SUBDÉLÉGATION : 005/AUDA-NEPAD/DPIP-IFAD/2021

1.0 Introduction

1.1 Introduction

L'Agence de développement de l'Union africaine - NEPAD (AUDA-NEPAD) est une agence continentale détenue et dirigée par des Africains, chef de file de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. La décision relative à l'Agence de développement de l'Union africaine est une affirmation par les États membres de leur engagement à posséder un instrument qui se fera le champion du soutien au développement des pays et des organismes régionaux en faisant avancer leurs priorités, par la mise en œuvre de l'Agenda 2063. La décision a été prise lors de la 31^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Nouakchott, en Mauritanie, en juillet 2018. La structure et les directions de l'AUDA-NEPAD ont été approuvées lors de la 35^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Niamey, au Niger, en juillet 2019. La Direction de l'innovation et de la planification des programmes (PIPD) de l'AUDA-NEPAD est chargée de l'élaboration des programmes, de l'analyse des données, de la recherche et de l'innovation, ainsi que des services techniques, de coopération et de conseil. Ce projet est piloté par le PIPD.

L'objectif de cet appel à propositions est d'identifier le(s) partenaire(s) ou fournisseur(s) de services éligible(s), pour soutenir la mise en œuvre du projet de l'Agence de Développement de l'Union Africaine - NEPAD (AUDA-NEPAD) sur le renforcement des opportunités pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ruraux en Afrique. Le(s) partenaire(s) pourrait(ent) être une entité publique ou privée. L'AUDA-NEPAD, à travers l'appui d'un consultant national et du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Mali avait identifié cinq chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires prioritaires pour le pays : Gomme arabique, Baobab, Maraîchage : oignon/échalote ; pomme de terre ; Bétail : bovin/viande ; lait. Par chaîne de valeur, on entend ici la production et la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Cet appel vise à identifier le(s) partenaire(s) spécifique(s) qui possède(nt) les capacités, l'expertise, les compétences et l'aptitude nécessaires pour soutenir l'obtention des résultats pour les jeunes ruraux indiqués dans la section 3 du document.

1.2 Énoncé du problème et contexte de la mission

L'Agenda 2030 reconnaît les jeunes comme des " agents critiques du changement " et intègre leurs priorités et leurs besoins dans les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement. Le profil démographique de l'Afrique indique que plus de 30% de la population africaine est au chômage, dont 60% sont des jeunes femmes et hommes. Pour le Mali, le chômage des jeunes en pourcentage de la population active totale âgée de 15 à 24 ans s'élève à 12,1%. De plus, 75% des jeunes chômeurs en Afrique sont des femmes. L'inadéquation entre les politiques et la demande d'emploi des jeunes est l'une des raisons pour lesquelles le taux de chômage des jeunes reste élevé en Afrique.

The La marginalisation des jeunes ruraux peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment : (a) une politique de l'emploi inadéquate pour les jeunes ruraux, (b) le manque d'accès à la terre et l'impossibilité d'accéder au financement et (c) l'analphabétisme et l'inadéquation des compétences. Cette sombre situation a entraîné de nombreuses migrations rurales-urbaines/transfrontalières, le pire fléau étant la migration intercontinentale qui entraîne des décès dus aux conditions climatiques difficiles dans le Sahara et en mer. Si cette situation perdure, elle peut conduire à l'instabilité et au risque de troubles civils sur le continent.

L'une des interventions visant à lutter contre le chômage rural sur le continent est le projet mené par l'Agence de développement de l'Union africaine et le NEPAD (AUDA-NEPAD) sur le renforcement des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes ruraux en Afrique. Ce projet est financé par le Fonds international pour le développement agricole (FIDA). Les groupes cibles sont les jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 35 ans au Mali. Les jeunes ruraux ciblés peuvent avoir des compétences de base en alphabétisation et en calcul. L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de l'environnement permettant aux jeunes femmes et hommes d'accéder à des opportunités d'emploi décentes et durables, à travers (i) le développement de Plans d'Action Nationaux pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (ii) l'adaptation et le pilotage de curriculums de compétences dans la formation agricole et la formation professionnelle (iii) le renforcement du dialogue politique sur les services financiers innovants et inclusifs pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes ruraux.

2.0 Objectifs du projet

Le projet sur le renforcement des opportunités d'emploi et des opportunités pour les jeunes ruraux en Afrique a une forte composante de renforcement des capacités pour s'assurer que les jeunes sont équipés des compétences requises pour s'engager dans des activités d'autonomisation économique. Un ou plusieurs partenaires sont nécessaires pour accroître les choix de chaînes de valeur dans la formation formelle et informelle dans le secteur rural, en pilotant les programmes d'études en agriculture et en chaînes de valeur agro-industrielles qui ont été développés pour le Mali. Une chaîne de valeur comprend à la fois la production et la transformation.

La composante 2 du projet AUDA sur le renforcement des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes ruraux en Afrique se concentre sur la formation professionnelle (formelle et non formelle) pour les jeunes ruraux. Il vise à relever le défi de l'inadéquation entre le système éducatif et les possibilités de subsistance (économiques) disponibles (et émergentes) dans les zones rurales. L'accent est donc mis sur la revitalisation des compétences éducatives, techniques et professionnelles afin de répondre aux besoins futurs de la transformation rurale et agricole. Les interventions envisagées comprennent le pilotage des curriculums ATVET le long de chaînes de valeur prioritaires spécifiques. Pour le Mali, les jeunes ruraux suivants seraient soutenus pour acquérir des compétences afin de devenir des agri-preneurs dans l'une des chaînes de valeur suivantes : Gomme arabique, Baobab, Maraîchage : oignon/échalote ; pomme de terre ; Bétail : bovin/viande ; lait.

2.1 Activités spécifiques et méthodologie

Le partenaire doit organiser une formation pour les jeunes dans une ou deux cohortes et il doit :

1. Piloter des curriculums personnalisés qui ont été développés le long de 5 chaînes de valeur prioritaires.
2. Conduire l'admission pour les jeunes sélectionnés.
3. Soutenir le développement du plan d'affaires pour les stagiaires.
4. Développer des mécanismes post-formation pour suivre les étudiants formés dans le cadre du projet.

3.0 Résultats attendus de la mission et produits à livrer

Les résultats de la mission feront l'objet d'un suivi trimestriel par le biais de visites sur le terrain et de rapports d'avancement (techniques et financiers) sur la base d'un plan de travail basé sur un budget, en fonction des résultats et des produits à livrer suivants :

SN	Résultats attendus	Délais
1	Rapport sur l'équipement de pas moins de 150 jeunes ruraux (hommes et femmes) avec des compétences employables dans l'agriculture et les entreprises agroalimentaires au Mali.	Dans les 6 mois suivant la prise d'effet
2	Rapport sur l'aide apportée aux stagiaires pour produire des plans d'affaires bancables.	Dans les 6 mois suivant la prise d'effet
3	Rapport de soutien à la création de startups parmi les stagiaires. Au moins 5 du budget du projet	Dans les 9 mois suivant la prise d'effet
4	Rapport sur l'aide apportée aux stagiaires pour participer aux dialogues politiques nationaux, régionaux et continentaux et aux expositions d'agrobusiness parrainés par l'AUDA et d'autres partenaires.	Dans les 9 mois suivant la prise d'effet
5	Un rapport consolidé du projet, reprenant les activités 1, 2, 3 et 4 du tableau.	Dans les 10 mois suivant la prise d'effet

4.0 Besoins en ressources

L'Agence de Développement de l'Union Africaine - NEPAD (AUDA-NEPAD) invite maintenant les entités éligibles à soumettre des propositions de projet pour mener une « Formation professionnelle formelle et informelle sur l'agriculture et l'agrobusiness pour les jeunes ruraux au Mali ».

Les entreprises intéressées doivent avoir une expérience et des antécédents avérés dans le renforcement des capacités des jeunes ruraux à s'engager dans l'agriculture, l'agrobusiness, les entreprises rurales et l'agri-preneurariat. L'entité doit être en mesure d'entreprendre la mission dans un délai de douze (10) mois. Les entreprises devront soumettre la proposition de projet qui comprendra également les documents suivants :

- a) **Une lettre officielle signée d'un fonctionnaire autorisé, exprimant l'intérêt de participer à l'appel à propositions**
- b) **Une proposition technique et financière ne se limitant pas aux éléments suivants :** -
 - i. Introduction et contexte
 - ii. Énoncé du problème
 - iii. Objectifs du projet
 - iv. Activités et approches méthodologiques de l'appel à propositions
 - v. Plan de travail budgétisé pour les activités du projet
 - vi. Risques anticipés et mesures d'atténuation.
- c) **Profil général et antécédents de l'entreprise, comprenant notamment les éléments suivants mais sans s'y limiter :** -
 - i. Activités principales de l'entreprise et domaines thématiques de spécialisation.
 - ii. Noms des représentants autorisés de la société (procuration).
 - iii. Dans le cas de consortiums/partenariats/associations, il est demandé de soumettre des accords de coentreprise (JV) ou des lettres d'association conjointe indiquant l'entreprise principale.
 - iv. Les entreprises et les JV doivent être enregistrées au Mali.

5.0 Les critères de présélection ne seront pas limités à ce qui suit

Les candidats seront sélectionnés conformément aux lignes directrices de l'AUDA-NEPAD en matière de subventions et de sous-délégations, qui comprennent l'activité principale de l'entité et sa spécialisation, la démonstration de la compréhension des facettes et des objectifs du projet du début à la fin, la capacité de l'entité et la qualité de la proposition.

Les critères de sélection comprendront les facteurs suivants

- ✓ Expérience de l'entité dans l'exécution de projets similaires au cours des cinq dernières années.
- ✓ Disponibilité d'un personnel professionnel clé possédant les qualifications appropriées dans le domaine du projet.
- ✓ Démontrer une expérience dans la mise en œuvre d'au moins 3 des chaînes de valeur : Pêche (aquaculture) ; développement de l'élevage (chèvre) ; volaille, production de riz et de soja.
- ✓ Démontrer une expérience dans la formation de jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 35 ans dans les domaines de l'agriculture, de l'agrobusiness, des entreprises rurales et de l'agripreneuriat.
- ✓ Alignement du plan de travail et du budget sur la proposition.

6.0 Informations sur l'appel à propositions

- 1) L'AUDA-NEPAD se réserve le droit de vérifier toute information fournie par les entités/individus potentiels et toute fausse information entraînera la disqualification. L'Agence se réserve le droit de rejeter tout ou partie des appels sans en donner la raison.
- 2) L'AUDA-NEPAD évaluera les propositions et informera l'entité sélectionnée.
- 3) L'AUDA-NEPAD effectuera un contrôle préalable sur l'entité avant de conclure un accord de subvention avec elle.
- 4) Tous les documents soumis avec cette proposition ne seront pas retournés et tous les frais liés à la participation à cet appel à propositions seront à la charge des candidats.
- 5) L'AUDA-NEPAD se réserve le droit de demander aux candidats de soumettre des informations supplémentaires pour clarifier certains aspects de la proposition, si nécessaire.
- 6) Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires en s'adressant par courrier électronique au Chef de la passation des marchés, Agence de planification et de coordination du NEPAD, Division de la passation des marchés, 230, 15th Road, P. O. Box 218 Midrand, 1685 Johannesburg, Afrique du Sud. Le numéro de téléphone est +27-11-074-19621/+27-11-256 3600, et l'email : procurement@nepad.org et VictorineB@nepad.org de 08h00 à 16h30 heure locale d'Afrique du Sud du lundi au vendredi.
- 7) L'appel à propositions doit porter clairement la mention « Formation professionnelle formelle et informelle sur l'agriculture et l'agrobusiness pour les jeunes ruraux au Mali, numéro de sous-délégation : **005/AUDA-NEPAD/DPIP-IFAD/2021** » et être envoyé par courrier électronique avant **le 26 novembre 2021 à 16h30 heure** d'Afrique du Sud et clairement adressé à :

The Chairperson
Grants and Sub delegation Committee
The African Union Development Agency
230, 15th Road, P. O. Box 218 Midrand, 1685
Johannesburg, South Africa
Email: procurement@nepad.org

- 8) Les cabinets de consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations sur le site Internet de l'Agence de développement de l'Union Africaine : <http://www.nepad.org/tenders> ou, par courriel : procurement@nepad.org au plus tard **le 26 novembre 2021 à 16h30**.

7.0 DROITS D'AUTEUR

Tous les matériaux / documents résultant de ce travail de services resteront la propriété de l'Agence de développement de l'Union africaine.